

PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

23 juin 2017

Gouvernance et Organisation

Elus régionaux en charge du dossier :

- **Vice-présidente à la transition écologique et à l'environnement**

Mme Frédérique COLAS

- **Conseiller régional délégué à l'efficacité énergétique et à l'économie circulaire**

Mr Pierre GROSSET

- **Direction de l'Environnement**

Directrice : Isabelle ROUGIEUX

03.63.64.21.44 - isabelle.rougieux@bourgognefranchecomte.fr

- **Service Eau Déchets Education à l'Environnement et au Développement Durable**

Responsable du service : Laurent GRITTI

03.80.44.37.89 - laurent.gritti@bourgognefranchecomte.fr

Chargée de mission PRPGD : Estelle MUTSCHLER

03.80.44.41.88 estelle.mutschler@bourgognefranchecomte.fr

Chargé de mission Économie Circulaire : Dominique MARIE

03.80.44.33.75 dominique.marie@bourgognefranchecomte.fr

Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi - CCES

- **Arrêté non nominatif de février 2017**
- **92 membres** avec voix délibérative :
 - 12 élus CRBFC
 - 3 représentants de l'état
 - ADEME, ARS, une Agence de l'Eau
 - 32 EPCI : 4 par département (choix sur critères)
 - 4 consulaires : CRCI, CRA, CRMA, CRESS
 - 14 représentants des professionnels (déchets, recycleurs, BTP...)
 - 14 éco organismes
 - 8 associations environnementales : 1 par département
 - 2 représentants des UFC-Que Choisir
- + **12 experts** à titre consultatif :
 - 8 départements, Alterre, Ascomade, CERC et Rudologia

La CCES a pour **objectifs** :

- - de partager l'état de lieux et les enjeux du plan
- - de permettre les **débats** entre ses membres et d'émettre des **propositions** en matière de prévention et de gestion des déchets et d'économie circulaire,
- - d'assister le Conseil Régional dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du plan,
- - **d'émettre un avis** sur le projet de plan de prévention et de gestion des déchets ainsi que sur le plan économie circulaire et le rapport environnemental associés,
- - d'émettre un avis sur le **rapport annuel** relatif à la mise en œuvre du plan approuvé.

Méthodologie d'élaboration

Déchets Ménagers et Assimilés :

- des plans approuvés ou des travaux engagés sur les 8 départements
- Un gisement bien connu

Déchets inertes :

- un état des lieux du territoire Bourgogne (2015)
- Une démarche de planification engagée jusqu'au stade « scénarios » pour 71-89-58
- Un plan en cours de finalisation pour le 21
- Une démarche à construire côté Franche-Comté

Déchets Dangereux :

- Pas d'appropriation par les anciennes Régions
- Des plans anciens et obsolètes

Un changement de périmètre thématique et géographique

	TERRITOIRE CONCERNÉ	COLLECTIVITÉ EN CHARGE DE L'ÉLABORATION	ADOPTION DU PLAN OU PLAN ÉQUIVALENT EN VIGUEUR	SUIVI ET OBSERVATION DES INDICATEURS	
Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux	Ex région Bourgogne	Conseil régional	PREDMA de 1996 actualisé en 2004 par l'ARS	Absents	
	Ex région Franche-Comté	Conseil régional	PREDIS de 1996. Lancement d'une révision en 2007, classée sans suite	Absents	
Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux	Département de Côte d'Or	Conseil départemental	PDEDMA de juillet 2012	Observatoire départemental, dernière année observée : 2015 + synthèse	Synthèse régionale annuelle par Alterre Bourgogne
	Département de la Nièvre	Conseil départemental	PDEDMA d'octobre 2009	Observatoire départemental, dernière année observée : 2014 + synthèse	
	Département de Saône et Loire	Conseil départemental	PDEDMA de mars 2010	Observatoire départemental, dernière année observée : 2014 + synthèse	
	Département de l'Yonne	Conseil départemental	PDEDMA de septembre 2011	Observatoire départemental, dernière année observée : 2015 (pas de synthèse)	Enquête nationale par l'ADEME sur les installations une année sur 2
	Département du Doubs	Conseil départemental	PPGDND de décembre 2012	Absence d'observatoires départementaux. Observation régionale par l'ASCOMADE, tous les 2 ans	
	Département du Jura	Conseil départemental	PPGDND de décembre 2014		
	Département de Haute-Saône	Conseil départemental	PDEDMA d'octobre 2010 - révision lancée puis arrêtée	Enquête nationale par l'ADEME sur les installations une année sur 2	
	Territoire de Belfort	Conseil départemental	Antérieur à juillet 2005 - révision lancée puis arrêtée		

Accompagnement technique et financier

- **Marché avec 3 lots attribués à 3 BE différents :**

- Lot 1 : Élaboration du Plan : INDDIGO-DELOITTE
- Lot 2 : Évaluation environnementale : GIRUS
- Lot 3 : Plan d'actions Économie Circulaire : AUXILIA

- **Marché avec la CERC (Cellule Économie Régionale de la construction) :**

État des lieux des déchets issus des chantiers du BTP en Franche-Comté pour compléter le travail fait par les Conseils Départementaux sur la Bourgogne. Rendu prévu pour Novembre 2017.

- **Soutien financier de l'ADEME** sur ces marchés ainsi qu'au travers du CODREC (Contrat d'Objectifs pour une Dynamique Régionale déchets et Économie Circulaire) signé en mars et qui vise à renforcer le volet « Économie Circulaire » du Plan - PAEC.

Contenu du plan :

1° un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets selon leur origine, leur nature, leur composition et les modalités de leur transport,

2° une prospective à termes de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter,

3° des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs,

4° une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de six ans et de douze ans, comportant notamment la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer ou d'adapter afin d'atteindre les objectifs fixés et dans le respect de la limite fixée (voir ci-dessous),

5° un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Des zooms demandés sur :

- * les biodéchets,
- * les déchets du BTP,
- * les déchets ménagers et assimilés,
- * les déchets amiantés,
- * les déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques relevant des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP),
- * les véhicules hors d'usage,
- * les déchets de textiles.

La loi Transition Energétique fixe des objectifs de réduction et de valorisation des déchets au niveau national :

=> Réduction de 10% des DMA entre 2010 et 2020.

=> Réduction des Déchets d'activités économiques par unités de valeur produites (sans que cette réduction soit chiffrée).

=> Objectifs de recyclage (valorisation matière): 55% en 2020 et 65% en 2025.

=> Réduction de la mise en décharge (NDNI) : 30% en 2020 et 50% en 2025 par rapport à 2010.

=> Recyclage de 70% des déchets du BTP d'ici 2020

+ objectif de 15 millions d'habitants passés à la tarification incitative en 2020 et 25 millions en 2025

Calendrier prévisionnel

Étape	Échéance prévisionnelle
Délibération de lancement de l'élaboration du plan	18 mars 2016 + 25 novembre 2016
1 ^{ère} réunion de la CCES	11 mai 2017
1 ^{ère} série d'ateliers	12, 13 et 14 juin à Clamecy; Baume-les-Dames et Louhans
Etat des lieux complet – 2 ^{ème} réunion CCES	Octobre 2017
2 ^{ème} série d'ateliers	Novembre 2017
Choix des scénarios – 3 ^{ème} réunion CCES	Février 2017
3 ^{ème} série d'ateliers	Mars 2018
Validation du plan – 4 ^{ème} réunion CCES	Mai 2018
Vote du projet de plan par les élus régionaux	juin 2018

2 temps de travail spécifiques :

- Un atelier sur les installations de traitement des déchets

➡ Septembre 2017

- Un atelier sur les déchets inertes (BTP) : gisement régional, enjeux et scénarios

➡ Décembre 2017

Étape	Échéance prévisionnelle
Lancement des consultations	Juillet 2018
Arrêt de projet de plan	Décembre 2018
Transmission à l'Autorité Environnementale	Janvier 2019
Lancement de l'enquête publique	Avril 2019
Délibération d'approbation du plan	Juillet 2019
Transmission au ministre et aux préfets	Juillet 2019